

MINISTÈRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Abidjan, le 20 mars 2020

MUTUELLE DES DOUANES DE CÔTE D'IVOIRE



**NOTE A L'ATTENTION DES MUTUALISTES
ET LEURS AYANTS DROIT RELATIVE A LA
CARTE CMU**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRÉSIDENT

N°012/MPMBPE/DGD/MUDCI-CA-20

A la demande du Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle des Douanes de Côte d'Ivoire (MUDCI), une équipe de la CNAM procédera à l'enrôlement des mutualistes au Centre Médical des Douanes Général Issa COULIBALY (CMDGIC) du **24 au 27 mars 2020** en vue de l'obtention de la carte CMU.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la pandémie du **COVID-19**, les séances d'enrôlement se feront de **8h à 17 h** à raison de **50 personnes la matinée** et **50 personnes l'après-midi**. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces dispositions afin de se conformer aux mesures prises par le Gouvernement.

NB : Ces séances sont destinées uniquement aux mutualistes de la MUDCI et à leurs familles.

Pièces à fournir :

- Carte MUDCI du Mutualiste
- Carte MUDCI du bénéficiaire à enrôler

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants : **05 81 46 93/08 33 11 28/08 75 62 26 /47 76 68 50** ou le **22 40 64 15/16 17**.

NB : sans enrôlement, l'assurance complémentaire sera suspendue le 31 mars 2020 selon le communiqué du gouvernement en son article 19 du décret 2017-46 du 25 janvier 2017 portant sur l'assujettissement à la CMU.



Le Président du Conseil d'Administration

Col. TRAORE Dohia Mamadou
Docteur, MBA, Administrateur